



Le P'tit Mesverois

Mairie de Mesves-sur-Loire : 15 bis, route d'Antibes - 58400 MESVES-SUR-LOIRE
Tél. : 03 86 69 04 87 - E-mail : mairiedemesvessurloire@wanadoo.fr
Site internet : www.mesves-sur-loire.fr

Des projets qui aboutissent !



◆ Le Parçan



◆ La devise de la République sur la façade de la Mairie



◆ Le city stade



◆ Le portail sécurisé de l'école



◆ Le terrain de pétanque

Compte-rendu du conseil municipal du 5 février 2021

Convocation du 29 janvier 2021

Présents : Mmes-Mrs GILOT Bernard - GUILLOT Michel - ROSIER Marie Evelyne - SCHMITT Jacques - GUÉDON Jean-François - CHARLON Emmanuel - SÈDE Samerha - DEROUX Jean-Marc - SADON Hervé - GEVREY Geneviève - POIRIER Pascal - COUDY Pascal - GOUGRY Anne-Marie.

Absente excusée : Mme CHICON Slajdana (donne pouvoir à M. GILOT Bernard).

Absente : Mme LEFIEUX Isabelle.

Le quorum est atteint.

À l'unanimité le compte-rendu du précédent conseil municipal est approuvé sans observation et signé.

Monsieur Hervé SADON a été désigné secrétaire de séance.

Un point a été ajouté à l'ordre du jour : aide exceptionnelle attribuée au MOTEL.

◆ MISE EN PLACE DE LA VIDÉOPROTECTION (2021-01-01)

Après délibération, le Conseil Municipal à 14 voix pour, Adopte le plan de financement :

<input type="checkbox"/> Aide de l'Etat, 60% sur un montant subventionnable	
De 41824.00 € HT.....	25 094.40 €
<input type="checkbox"/> Fonds libres de la Commune.....	16 729.60 €
TOTAL FINANCEMENT.....	41 824.00 €

Charge Monsieur le Maire de déposer les demandes de subventions, de signer tout document et commande s'y rapportant, de veiller au bon déroulement du chantier. S'engage à prévoir au budget 2021 les crédits nécessaires sur les fonds propres de la commune.

◆ MANDATEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (2021-01-02)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 14 voix pour, autorise Monsieur le Maire, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

◆ CONVENTION D'ASSISTANCE À LA MAÎTRISE D'OUVRAGE (2021-01-03)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 14 voix pour, **Décide** de s'adjoindre les services d'une assistance à la maîtrise d'ouvrage.

Accepte de confier la mission à l'Agence Technique Départementale, NIÈVRE INGÉNIERIE

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention dont le projet fixe le montant de la prestation à 3 200.00 €, pour 40 heures.

◆ AIDE EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DU MOTEL DE LA COMMUNE (2021-0-4)

Dans le cadre de l'aide apportée aux commerces touchés par la crise sanitaire, le conseil municipal, après délibération, à 14 voix pour,

Accorde une aide exceptionnelle d'un montant de 2000 € à Mme MORAND Patricia propriétaire du MOTEL, Charge Monsieur le Maire de faire appliquer cette décision.

◆ QUESTIONS DIVERSES

Toiture de l'église

Monsieur COCHEMÉ doit intervenir la semaine prochaine pour la finition de la toiture de l'église et s'engage par échange de SMS à terminer la totalité des travaux en mars 2021.

Décoration de Noël

Pour faire suite aux différentes remarques concernant la décoration du village pour la période de Noël, il est précisé que la priorité a été donnée à la route d'Antibes, coeur du village. Pour ce faire, la commune a fait l'acquisition de guirlandes complémentaires.

Le stock actuel de décorations ne permettait pas de couvrir toutes les rues. Le résultat aurait été décevant.

Grange du 33 route d'Antibes

La toiture du bâtiment nécessite une rénovation, une demande de devis est en cours.

Signalisation

Le panneau « 30 km/h » sortie nord sera déplacé pour être éloigné du panneau radar.

Application TAM TAM

Cette application permet d'informer les administrés. Le conseil municipal réserve sa décision après la période d'essai d'un mois.

La séance est levée à dix neuf heures quarante minutes.

Compte-rendu du conseil municipal du 27 mars 2021

Convocation du 19 mars 2021

Présents : Mmes-Mrs GILOT Bernard - GUILLOT Michel - ROSIER Marie Evelyne - SCHMITT Jacques - GUÉDON Jean-François - SÈDE Samerha - DEROUX Jean-Marc - SADON Hervé - GEVREY Geneviève - CHICON Slajdana - CHARLON Emmanuel - COUDY Pascal.

Représentés : Mme LEFIEUX Isabelle par M. COUDY Pascal, Mme GOUGRY Anne-Marie par Mme SÈDE Samerha, M. POIRIER Pascal par DEROUX Jean-Marc.

Le quorum est atteint.

M. Michel GUILLOT a été désigné secrétaire de séance.

À l'unanimité le compte-rendu du précédent conseil municipal est approuvé sans observations et signé.

Un point est ajouté à l'ordre du jour : délibération actant l'ajout de clauses sociales dans le cahier des charges du marché de la salle polyvalente.

◆ **Approbation du compte de gestion pour le budget commune (2021-02-01)**

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires :

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

◆ **Approbation du compte de gestion pour le service eaux (2021-02-02)**

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires :

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

◆ **Approbation du compte de gestion pour le service assainissement (2021-02-03)**

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires :

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

◆ **Approbation du compte administratif pour le budget commune (2021-02-04)**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article 2121-29,

Le conseil municipal, réuni afin de délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2020, présenté par Monsieur Michel GUILLOT, 1^{er} Adjoint :

- Constate aussi bien pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

SECTION	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
RESULTATS REPOTES	2 345 928,99 €	77 252,16 €
OPERATIONS EXERCICE		
RECETTES	465 997,67 €	1 940 385,60 €
DEPENSES	6 252 190,01 €	497 841,39 €
TOTAL EXECUTION + REPORTS	2 159 736,65 €	1 519 796,37 €
RAR		1 657 515,29 €

- Hors de la présence de Monsieur Bernard GILOT, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget Commune 2020.

◆ **Approbation du compte administratif pour le service eaux (2021-02-05)**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article 2121-29,

Le conseil municipal, réuni afin de délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2020 présenté par Monsieur Michel GUILLOT, 1^{er} Adjoint :

- Constate aussi bien pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

SECTION	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
RESULTATS REPOTES	69 187,37 €	30 206,65 €
OPERATIONS EXERCICE		
RECETTES	69 874,74 €	5 075,24 €
DEPENSES	56 002,08 €	1 537,00 €
TOTAL EXECUTION + REPORTS	83 060,03 €	33 744,89 €
RAR		103 000,00 €

- Hors de la présence de Monsieur Bernard GILOT, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget service Eaux 2020.

◆ **Approbation du compte administratif pour le service assainissement (2021-02-06)**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article 2121-29,

Le conseil municipal, réuni afin de délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2020 présenté par Monsieur Michel GUILLOT, 1^{er} Adjoint :

- Constate aussi bien pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

SECTION	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
RESULTATS REPOTES	0,00 €	40 829,61 €
OPERATIONS EXERCICE		
RECETTES	222 334,75 €	625 635,50 €
DEPENSES	13 399,13 €	1 249 698,57 €
TOTAL EXECUTION + REPORTS	208 935,62 €	- 583 233,46 €
RAR		365 358,43 €

- Hors de la présence de Monsieur Bernard GILOT, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget service Assainissement 2020.

◆ **Approbation de l'affectation de résultat du budget commune (2021-02-07)**

Après avoir approuvé le compte administratif 2020, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit :

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RESULTATS	2 159 736,65 €	1 519 796,37 €
RESTE A REALISER		1 657 515,29 €
AFFECTATION AU 1068		137 719,92 €
AFFECTATION AU 002	2 022 017,73 €	

◆ **Approbation de l'affectation de résultat du service eaux (2021-02-08)**

Après avoir approuvé le compte administratif 2020, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit :

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RESULTATS	83 060,03 €	33 744,89 €
RESTE A REALISER		103 000,00 €
AFFECTATION AU 1068		69 255,11 €
AFFECTATION AU 002	13 804,92 €	

◆ **Approbation de l'affectation de résultat du service assainissement (2021-02-09)**

Après avoir approuvé le compte administratif 2020, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit :

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RESULTATS	208 935,62 €	- 583 233,46 €
RESTE A REALISER		365 358,43 €
AFFECTATION AU 1068		208 935,62 €
AFFECTATION AU 002		

◆ **Approbation des tarifs communaux (2021-02-10)**

Sur proposition du Maire, de la commission des finances et dans le cadre du vote du budget primitif 2021, le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les tarifs communaux, Arrêté comme suit :

Commune	2021	2020
Broyage : coût de l'heure	50,00 €	50,00 €
Prêt remorque	30,00 €	30,00 €
Concession 30 ans cimetière pleine terre	120,00 €	120,00 €
Columbarium 15 ans	150,00 €	150,00 €
Salle des fêtes : location		
- pour habitant de la commune	130,00 €	130,00 €
- pour habitant hors commune	190,00 €	190,00 €
- vin d'honneur	70,00 €	70,00 €
- chauffage	50,00 €	50,00 €
- vaisselle	30,00 €	30,00 €

◆ **Approbation des tarifs communaux pour le service eaux (2021-02-11)**

Sur proposition du Maire, de la commission des finances et dans le cadre du vote du budget primitif 2021, le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les tarifs communaux du service Eaux, arrêté comme suit :

Eau	2021	2020
- le mètre cube	1,30 €	1,10 €
- location du compteur	23,00 €	20,00 €
- branchement neuf en limite de propriété	1500,00 €	1500,00 €

◆ **Approbation des tarifs communaux pour le service assainissement (2021-02-12)**

Sur proposition du Maire, de la commission des finances et dans le cadre du vote du budget primitif 2021, le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les tarifs communaux du service Assainissement, arrêté comme suit :

Assainissement	2021	2020
- abonnement	sans objet	sans objet
- le mètre cube	0,60 €	0,60 €

◆ **Approbation des subventions accordées aux associations (2021-02-13)**

Sur proposition du Maire, de la commission des finances et dans le cadre du vote du budget primitif 2021, le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité : Les versements aux associations représentent un montant total de 2600,00 €.

◆ **Approbation des taux d'imposition des taxes directes locales (2021-02-14)**

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition.

Vu la loi de finances 2020, actant la suppression totale de la taxe d'habitation

Sur proposition du Maire, de la commission des finances et dans le cadre du vote du budget primitif 2021, le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de reconduire les taux d'imposition 2020 à l'identique pour 2021 soit :

- Foncier bâti : 8.19 %
- Foncier non bâti : 30.91 %

◆ **Approbation du budget primitif de la commune (2021-02-15)**

Sur proposition du Maire et de la Commission des finances, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2021 de la Commune, arrêté comme suit :

Dépenses de fonctionnement 1 705 761.61 €	Recettes de fonctionnement 2 482 699.73 €
Dépenses d'investissement 2 283 924.48 €	Recettes d'investissement 2 283 924.48 €

◆ **Approbation du budget primitif du service eaux (2021-02-16)**

Sur proposition du Maire et de la Commission des finances, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2021 du service Eaux arrêté comme suit :

Dépenses d'exploitation 117 297.00 €	Recettes d'exploitation 117 297.00 €
Dépenses d'investissement 169 537.00 €	Recettes d'investissement 169 537.00 €

◆ **Approbation du budget primitif du service assainissement (2021-02-17)**

Sur proposition du Maire et de la Commission des finances, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2021 du service Assainissement, arrêté comme suit :

Dépenses d'exploitation 849 319.78 €	Recettes d'exploitation 849 319.78 €
Dépenses d'investissement 1 150 855.40 €	Recettes d'investissement 1 150 855.40 €

◆ **Approbation de la suppression de l'emploi permanent à 28 h d'agent des services techniques et création d'un emploi permanent à 32 h d'agent des services techniques pour Sophie MACREZ (2021-02-18)**

Le conseil municipal

Sur rapport de Monsieur le Maire,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis du comité technique en date du 25 février 2021
Considérant la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'agent des services techniques permanent à temps non complet de 28 heures en raison d'un surcroît d'activité.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

Article 1 : La suppression, à compter du 1^{er} avril 2021 d'un emploi permanent à temps non complet à 28 heures hebdomadaires d'agent des services techniques.

Article 2 : La création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet à 32 heures hebdomadaires d'agent des services techniques.

Article 3 : D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Article 4 : Les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et ou notification.

Article 5 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

◆ **Approbation du protocole de remboursement pour faire suite au candélabre accidenté (2021-02-19)**

Vu l'accident survenu le 15 juillet 2020,

Vu qu'un chauffeur de l'entreprise de transport EI FAYZY, a percuté le lampadaire situé 71, route d'Antibes ;
Suite au devis de 1 065 € établi par le SIEEEN et suite aux réparations effectuées,

Il convient pour la mairie de payer le montant de la facture du SIEEEN et de se faire rembourser du même montant par l'entreprise EL FAYZI.

Après avoir entendu le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire à :

- Payer au SIEEEN le montant des réparations du candélabre

- Se faire rembourser du montant par l'entreprise EL FAYZI

◆ **Approbation des clauses sociales (2021-02-20)**

En application de l'article L2112-2 du code de la commande publique, Monsieur le Maire propose de fixer dans le cahier des charges du marché de construction de la salle polyvalente, des conditions d'exécution permettant de promouvoir l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion.

L'utilisation de la clause d'insertion permettra de favoriser le rapprochement qui doit s'opérer entre les structures d'insertion par l'activité économique et les entreprises du secteur privé, dans l'intérêt des personnes engagées dans un parcours d'insertion.

Il permettra également de répondre au besoin de main-d'œuvre des entreprises qui connaissent dans certains secteurs des difficultés de recrutement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'adhésion aux dispositions d'insertion sociale dans le cadre du marché de construction de la salle polyvalente, par convention avec l'association La Fabrique Emploi et Territoires située 5, Allée de la Louée - BP 80414 – 58004 Nevers cedex.

◆ **Questions diverses**

- Madame SÈDE propose que Madame GEVREY soit ajoutée à la liste des représentants de la commune pour les réunions du SIRP et SITS ;

- Monsieur le Maire fait part du mécontentement des administrés qu'il est difficile d'informer efficacement lors des coupures d'eau. Elles ne sont pas toujours prévisibles mais probables du fait des travaux sur la commune.

Il propose de recourir à un dispositif d'alerte par le biais d'une application téléchargeable sur smartphone.

- Monsieur le Maire informe de la vacance d'un logement au 33, route d'Antibes.

- Madame ROSIER propose la mise en place d'une aide au transport vers les centres de vaccination. Les élus organiseront leur disponibilité sur demande faite en mairie, par les administrés intéressés.

- Monsieur SCHMITT fait part du mécontentement des parents dont les enfants scolarisés sur le regroupement, prennent le car pour la garderie à Garchy. Ceux-ci sont maintenant redevables d'une somme de 130 € de participation au transport. Madame SÈDE expose les explications du SIRP. En effet, la compétence transport scolaire est détenue par la Région qui considère que ce transport doit être financé par les parents. Le courrier que la commune a adressé à la région, a fait l'objet d'un retour négatif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à onze heures.

Etat civil (2^e trimestre 2021)

NAISSANCES :

- VERNON Sasha, Anthony, Sylvain né le 6 avril 2021 à Nevers
- REINHARD Dawson né le 15 avril 2021 à Nevers

MARIAGE :

- Jérémy DROT et Emilie KARQUEL, le 19 juin 2021

DÉCÈS et INHUMATIONS :

- BACALIDES Antoinette, veuve GUIAN
née à Mesves-sur-Loire le 11 décembre 1921
et décédée à Trouville-sur-Mer (Calvados)
le 8 juin 2021

Compte-rendu du conseil municipal du 4 juin 2021

Convocation du 28 mai 2021

Présents : Mmes-Mrs GILOT Bernard - GUILLOT Michel - ROSIER Marie Evelyne - SCHMITT Jacques - GUÉDON Jean-François - CHARLON Emmanuel - SÈDE Samerha - DEROUX Jean-Marc - SADON Hervé - GEVREY Geneviève - COUDY Pascal - GOUGRY Anne-Marie - LEFIEUX Isabelle.

Représentés : Mme CHICON Slajdana par M. SADON Hervé et M. POIRIER Pascal par Monsieur GILOT Bernard.

Le quorum est atteint.

A l'unanimité le compte-rendu du précédent conseil municipal est approuvé sans observation et signé.

Madame GEVREY Geneviève a été désignée secrétaire de séance.

Un point a été ajouté à l'ordre du jour : mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la salle polyvalente.

◆ 2021-03-01 et 02 : Assainissement : présentation de l'étude rue de la gare par Mme Paré

L'inspection télévisuelle des canalisations de la rue de la gare en janvier 2021 a permis de constater des fissures, des joints peu étanches, des dépôts sur le réseau ...

Le raccordement de l'ensemble des riverains sur le réseau actuel entraînerait l'augmentation des problèmes, des odeurs et des désagréments.

Le montant des travaux de doublage de la canalisation existante est estimé à 315 000 € HT pour les 660 mètres de réseau d'eaux usées nécessaires et les 46 branchements prévus. L'ancienne canalisation sera utilisée pour les eaux pluviales.

Subventions pouvant être demandées :

AELB : 50 %

DETR 2022 : de 20 à 60 % (on devrait demander 30 %)

Les travaux seraient lancés début 2022.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de faire établir un avenant au marché à bon de commande de Merlot afin de le prolonger d'un an.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de demander les subventions à l'Agence de l'eau Loire Bretagne et la DETR.

◆ 2021-03-03 : Avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage pour la création de la salle polyvalente.

Pour la mise en ligne des appels d'offres dans le cadre de la création de la salle polyvalente, 10 h supplémentaires sont nécessaires soit un coût de 800 €. Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer un avenant.

◆ 2021-03-04 : SAFER : achat terrain parcelle ZH0053

Ce terrain de 3 320 m² situé rue des Écoles permettra à la commune de créer un parking à usage du City stade ainsi qu'une voie de dégagement pour le bus scolaire.

Son coût total est d'environ 7 660 € TTC (achat pour 6 000 €, frais d'acte notarié environ 1 000 € et 660 € rémunération de la SAFER)

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer l'acte sous réserve que la clause dans les conditions générales sous le titre

F1 soit modifiée car la commune ne conservera pas ce terrain à une destination agricole.

◆ 2021-03-05 : GAZPAR : étude et convention

Cette installation permettra un relevé des compteurs sans déplacement sur site.

Après délibération, le conseil municipal décide à 12 pour et 3 contre d'autoriser cette installation sous réserve que le cerclage sur la cheminée de la Mairie soit en harmonie avec la couleur de la cheminée.

◆ 2021-03-06 : Nouvelle convention sur l'eau avec Pouilly

Actuellement, Pouilly vend l'eau à Mesves 0,51 € le m³. Comme beaucoup de travaux ont été réalisés sur la station de pompage de Pouilly, l'eau nous est vendue à perte.

Pour pallier ce problème, une augmentation du prix de vente de l'eau est proposée. A compter du 1^{er} juillet 2021, l'eau nous sera vendue à 0,734 € le m³ et à compter du 1^{er} juillet 2022 le m³ passera à 0,957 €.

Après délibération, le conseil municipal décide à 10 pour et 5 contre d'autoriser le Maire à signer l'avenant à la convention de fourniture d'eau.

◆ Cœur de Loire : compétence mobilité

La Communauté de Communes va prendre en charge tous les nouveaux projets de transports sauf scolaires.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de donner son accord.

◆ Emploi aidé

Pour relancer l'économie, l'Etat propose un contrat aidé pour l'embauche d'une personne inscrite à Pôle Emploi. Cette embauche est financée à 80 % par l'Etat pour des contrats allant de 20 à 30 H par semaine pour une durée de 6 à 11 mois.

Après délibération, le conseil municipal à 12 voix pour et 3 voix contre, approuve le projet d'embauche d'un contrat aidé. Pour cela, il décide de provoquer une réunion de la commission du personnel afin de déterminer quels sont les besoins sur la commune et quelles missions pourraient être attribuées à la personne recrutée. Enfin, il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires au recrutement et au suivi du dossier.

◆ Extension réseau électrique rue des Perriers

Un administré souhaite acquérir une parcelle rue des Perriers en vue de faire construire sa future maison d'habitation. Bien que le terrain soit constructible, sa demande a été refusée du fait que la desserte en électricité nécessite l'extension d'une ligne basse tension d'environ 40 mètres. Juridiquement, ces frais ne peuvent pas être

assumés par l'administré si les parcelles desservies par l'extension appartiennent à plusieurs propriétaires.

Monsieur le Maire propose au conseil que la municipalité prenne en charge les frais. Ceux-ci sont évalués, à ce jour, par le SIEEEN à environ 2 700 € HT.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de donner son accord.

◆ Projet d'école hors contrat

Les différents mails reçus ne permettent pas de se prononcer car le conseil manque d'informations.

Aucune décision ne sera prise sans avoir au préalable rencontré les responsables.

◆ Organisation des élections

Un tableau des permanences a été ébauché pour les 2 tours des élections sachant que nous devons avoir 2 bureaux de vote (un pour les départementales et un pour les régionales).

◆ Questions diverses

- **Eoliennes** : Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la mairie reçoit quotidiennement des sollicitations de la part d'entreprises spécialisées dans l'énergie éolienne. Il demande aux élus de se positionner sur le sujet d'un projet d'étude sur le territoire de la commune pour l'installation d'éoliennes.

Le conseil municipal après débat, s'est prononcé à 7 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions sur la faisabilité d'une étude.

- **Cloche de l'église** : la cloche qui pèse 700 kg a besoin d'une restauration. Un devis de 25 000 € TTC nous a été présenté avec une option pour une restauration visuelle extérieure pour 5 000 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de déposer un dossier de classement auprès des services du patrimoine et d'inscrire ces travaux au budget 2022.

- **Concert d'été** : le concert est confirmé pour le 19 juin avec le groupe Vega. Il aura lieu au Parc des Charmilles.

- **Site WEB** : Après consultation des conseillers, le nouveau site WEB de la commune sera mis en ligne début juillet.

- **Course cycliste du 6 juin** : réunion le samedi 5 à 15h pour préparer les lots et réunion des signaleurs le 6 juin à 12h au niveau de la ligne de départ.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures cinq.

DÉBARRASSEZ-VOUS DES MOUSTIQUES EN BRÛLANT DU MARC DE CAFÉ



Voici comment !

C'est vrai qu'en été, c'est une horreur surtout quand on fait un barbecue dehors !

Pas la peine d'acheter des répulsifs chimiques pour autant ! Non seulement ce

n'est pas donné, mais en plus c'est mauvais pour votre santé et celle de vos enfants... Heureusement, il existe une astuce naturelle super efficace pour vous débarrasser des moustiques définitivement : le marc de café.

Comment préparer cet insecticide naturel ?

Il faut laisser le marc de café sécher dans un récipient couvert de papier aluminium.

Lorsque le marc est sec, le faire brûler dans un récipient réfractaire.



La fumée éloignera alors les moustiques et autres insectes.

FABRIQUER UN PIÈGE À GUÊPES ET FRELONS



- 100 ml de bière blonde
- 100 ml de vin blanc (à ne pas oublier, car le vin blanc repousse les abeilles)
- 100 ml de sirop de cassis
- Mélanger ces trois liquides.

Percez des trous de la taille du corps d'un frelon (1 cm de diamètre) dans le haut de la bouteille comme sur la photo.

- Suspendez ces pièges dans un arbre ou mettez-les au milieu d'un pot de fleurs.



Jeannette LAURENT : 100 ans le 6 mai 2021



Jeannette LAURENT est née le 6 mai 1921 à Herry.

Son père était ouvrier agricole et sa mère mère au foyer (fratrie de 7 enfants).

Elle travaille rapidement, comme bon nombre de jeunes femmes de Mesves-sur-Loire, à l'atelier de tricotage à La Charité-sur-Loire (tricotage de chaussettes).

Elle a rencontré Lucien, né en 1919 et originaire de Mesves-sur-Loire, au cours de différents bals notamment à Herry et à La Charité-sur-Loire. Ils se sont mariés le 23 avril 1946 à La Charité-sur-Loire.

Sitôt mariés, ils se sont installés à Mesves-sur-Loire rue Maubois. L'atelier de tricotage lui a fourni, par la suite, une machine afin qu'elle puisse travailler à son domicile. Ensuite, lorsque l'atelier a fermé, elle a travaillé dans différentes maisons de Mesves-sur-Loire comme femme de ménage.

Lucien travaillait dans les vignes. Il était également bouilleur de cru sur la commune et occasionnellement croque-mort. Il est décédé en 2006 peu de temps après avoir fêté leurs noces de diamant.

Même si plusieurs allers et retours à l'hôpital ont été nécessaires depuis le départ de son époux, Jeannette est restée dans sa maison où elle a fêté dignement ses 100 ans avec Monsieur le Maire et une délégation du conseil municipal.

Au fil des conseils municipaux ...

Les dons à la commune : un précédent en 1840 !

Transcription du texte :

« Ce jourd'huy douze janvier mil huit cent quarante, le conseil municipal de la commune de Mesves réuni en bureau de charité auquel a été appelé M. le curé,

M. Bernot de Charand a dit que par testament (mention marginale : testament du 3 octobre 1830) de Mme Le Roi veuve Paillete décédée à Mesves, elle a donné aux pauvres de cette commune une somme de cinquante francs, qu'il désire que la répartition en soit faite par ledit bureau, qu'à cet effet il dépose la ditte somme pour la remise être faite ainsi qu'il sera jugé convenable.

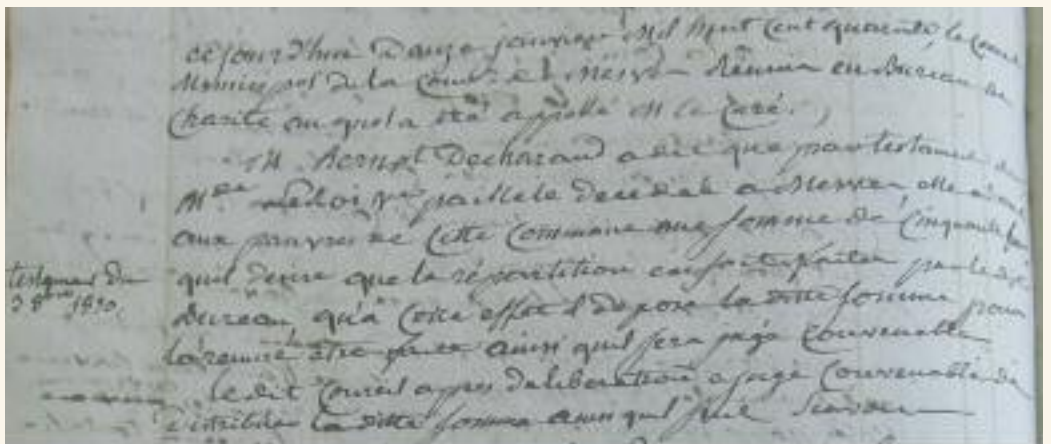
Ledit conseil après délibération a jugé convenable de distribuer laditte somme ainsi que suit
(suit la liste nominative de seize attributaires)

[Sur] L'invitation du bureau Monsieur de Charand a bien voulu se charger de la distribution des cinquante francs ci-contre entre les seize indigents désignés selon la distribution indiquée et arrêtée, les jour, mois et an susdits. »

Commentaires :

Trois citoyens reçoivent chacun 3 francs en numéraire ; les autres reçoivent l'équivalence de dix à quarante livres de pain à quinze centimes, soit de 1.50 franc à 6 francs.

Petit calcul : en 1840, 50 francs représentent 333 livres de pain, soit 2 baguettes de 250 grammes ; à environ un euro la baguette (valeur en 2021), le don global est équivalent à 666 euros ; chaque attributaire reçoit donc entre 20 et 80 euros (valeur en 2021).





PANNEAUPOCKET

Informe et Alerte les habitants

SOYEZ
ALERTÉ
PRÉVENU
INFORMÉ

Pour toujours mieux vous informer et vous alerter, votre mairie s'est équipée de l'application **PanneauPocket**

Toute l'actualité de la Commune, les événements, les informations de coupures réseaux, travaux sur la voirie, alertes météo et bien plus encore... seront toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.

SIMPLE ET GRATUIT

Pas de compte à créer : 100% anonyme !


OFFERT PAR
VOTRE
MAIRIE

1

Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant **PanneauPocket** sur **AppStore, PlayStore ou AppGallery**



2

Ouvrez PanneauPocket et désignez ensuite votre Commune en favori en cliquant sur le cœur  situé à côté de son nom.

Félicitations, vous recevrez désormais les notifications des panneaux d'alertes et d'informations en temps réel !

Retrouvez aussi PanneauPocket sur votre ordinateur en ouvrant une page internet puis en tapant **app.panneaupocket.com**

BONNE UTILISATION !



PLAN CANICULE

INSCRIPTION
DES PERSONNES VULNÉRABLES
EN MAIRIE
03 86 69 04 87

N'attendez pas les premiers effets des fortes chaleurs.



MAUX DE TÊTE



CRAMPES



NAUSÉES

Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS



BUVEZ DE L'EAU

**EN CAS DE MALAISE,
APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
meteo.fr • #canicule

PROCÉDURE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Depuis le 15 juin 2021, la carte d'identité est électronique. Elle est valable pour une durée de 10 ans.

Pour obtenir votre carte d'identité, vous pouvez au choix :



I - EFFECTUER VOTRE PRÉ-DEMANDE EN LIGNE

(Tuto vidéo si besoin sur : <http://dai.ly/x59twuy>)

- ⇒ Vous connecter au site <https://predemande-cni.ants.gouv.fr>
- ⇒ Créer votre compte ANTS
- ⇒ Remplir votre pré-demande de CNI en ligne
- ⇒ Valider votre pré-demande
- ⇒ Après la validation de votre demande, vous allez recevoir un récapitulatif de pré-demande sur lequel figure, notamment, le numéro de la pré-demande et un QR code.
- ⇒ Imprimer ce récapitulatif, sur lequel figure votre numéro de pré demande et le QR code

OU TÉLÉCHARGER, REMPLIR et IMPRIMER LE CERFA N°12100*02 au format PDF
OU RETIRER UN CERFA EN MAIRIE

II - PRENDRE RENDEZ-VOUS DANS UNE MAIRIE ÉQUIPÉE

- ⇒ La Charité : 03 86 70 16 12
- ⇒ Donzy : 03 86 39 30 28
- ⇒ Cosne-Cours-sur-Loire : 03 86 26 50 12
- ⇒ Nevers : 03 86 68 46 46

III - SE RENDRE EN MAIRIE AVEC LES PIÈCES JUSTIFICATIVES SUIVANTES :

Première demande ou en cas de perte ou vol ou de péremption (+ 15 ans)	Renouvellement
Le numéro de pré-demande si demande sur ANTS ou le CERFA 12100*02 rempli	Le numéro de pré-demande si demande sur ANTS ou le CERFA 12100*02 rempli
Acte de naissance daté de - 3 mois à demander à la mairie de naissance	Carte d'identité périmée
1 photo d'identité 3.5 x 4.5 couleur de - 6 mois	1 photo d'identité 3.5 x 4.5 couleur de - 6 mois
Justificatif de domicile de moins de 3 mois ou d'un an si c'est un échéancier Timbre fiscal (25 €) en cas de perte ou de vol	Justificatif de domicile de moins de 3 mois ou d'un an si c'est un échéancier

Un récépissé de demande de CNI vous sera remis pour suivre l'avancée de votre dossier

IV - PRISE DES EMPREINTES

V - UN RENDEZ-VOUS VOUS SERA FIXÉ POUR VENIR RETIRER VOTRE NOUVELLE CARTE A LA MAIRIE DE DÉPÔT DU DOSSIER



Accompagnement professionnel des demandeurs d'emplois

SI
VOUS RECHERCHEZ

Tonte, taille, désherbage, bêchage,
évacuation déchets verts, petits bricolages,
nettoyages, ménage, repassage, manutention,
rangement, aide au déménagement, vide maison,
garde d'enfants à domicile, dame de compagnie,
repas famille/amis (service, vaisselle),
promenade et garde d'animaux à domicile.

* crédit ou réduction d'impôt déduits selon législation en vigueur

Simplifiez-vous la vie !

**Nous prenons en charge
toutes les démarches administratives !**

**Vous apportez votre soutien
à des personnes
en recherche d'emploi.**

Cosne-Cours-sur-Loire
36, rue Maréchal Leclerc
Tél : 03 86 26 92 44
trajectoires.cosne@wanadoo.fr

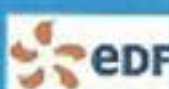
La Charité-sur-Loire
Tél : 03 86 69 68 55
trajectoires.lacharite@wanadoo.fr

Belleville-sur-Loire
Tél : 02 48 72 60 02
trajectoires.belleville@wanadoo.fr

www.trajectoires58-18.fr



MAIRIE DE BELLEVILLE-SUR-LOIRE
10, rue de la République
41000 BELLEVILLE-SUR-LOIRE



PROFESSIONNELS - COLLECTIVITÉS

Une solution pour tous vos besoins de main d'œuvre !

TARIFS TRÈS COMPÉTITIFS ET SUR DEMANDE

VITICULTURE

- taille, tirage sarments
- accolage, relevage, ébouageonnage
- vendanges, espaces verts
- nettoyage, rangement
- travail en cave, vente

BÂTIMENT / T.P.

- manœuvre, manutention
- montage, démontage échafaudage
- chargement, déchargement matériels...
- peinture, papiers peints
- aide plaquiste, plombier...

ENTREPRISES / ARTISANS

- travail sur machines
- réimplantation atelier, bureau
- inventaire, manutention
- espaces verts, petit entretien
- secrétariat, nettoyage, rangement

HÔTELLERIE / RESTAURATION / GÎTES

- ménage, repassage, lavage
- plonge, aide service et aide cuisine
- rangement, manutention
- entretien, espaces verts
- petits bricolages, peinture, papiers peints

COLLECTIVITÉS

- cantonnage, manutention
- nettoyage, ménage, lavage
- espaces verts, peinture
- pose et dépose de guirlandes
- distribution d'affiches et flyers

COMMERCES

- soldes, inventaire, vente
- ménage, lavage sols et vitres
- travaux de peinture, moquette
- distribution publicités
- réaménagement, rénovation

ET INTERVENTION POSSIBLE DANS TOUS AUTRES SECTEURS...

Prise en charge de toutes les démarches administratives

Réactivité, souplesse, suivi dans l'emploi : nos engagements pour vous satisfaire !

JIMMY SERVICES
Jean-Michel COTTINET - Mesves-sur-Loire
054 034 727 RCS Nevers

- ♦ Petits Travaux de Jardinage
- ♦ Assistance Administrative
- ♦ Assistance Informatique
- ♦ Livraison de Courses
- ♦ Soins Animaux
- ♦ Maintenance & Vigilance à Domicile
- ♦ Assistance Invalidité Temporaire
- ♦ Conduite Invalidité Temporaire
- ♦ Entretien Maison

07 55 62 19 45

Mail : contact@jimmy-services.fr
Site internet : <https://jimmy-services.fr>



COLLECTE DES DÉCHETS



Lors de leurs départs, les propriétaires de résidences secondaires ne doivent pas laisser leurs poubelles sur le trottoir !!
Merci de contacter le secrétariat de la mairie qui vous donnera la marche à suivre.

COVID-19

**MERCI DE NE PAS JETER
VOS MASQUES DANS LA RUE,
SUR LES TROTTOIRS...**



TAPAGES NOCTURNES



Des Mesverois distribuent des messages dans les boîtes aux lettres de leurs voisins pour signaler qu'ils vont faire la fête.

Il est permis de prendre du bon

temps à condition que la nuisance ne se répète pas et qu'elle ne compromette pas la tranquillité du voisinage. Le tapage nocturne (entre 22 h et 7 h) est réprimé par le code pénal ainsi que les bruits diurnes qui sont également répréhensibles lorsqu'ils durent longtemps, sont intenses et répétitifs.

BRÛLAGE DES DÉCHETS ET RISQUES D'INCENDIE



Les propriétaires de terrains situés près des habitations doivent procéder aux travaux de fauchage et de nettoyage afin d'éviter tous risques d'incendie. Le brûlage des déchets verts ou autres est interdit par le règlement sanitaire départemental. Déroger à cette interdiction peut être sanctionné d'une amende.

BRUITS DE JARDIN



Les activités d'entretien des espaces verts sont réglementées dès lors qu'elles sont susceptibles d'être à l'origine de nuisances sonores pour les voisins.

Cela concerne les tondeuses à gazon, les débroussailluses,

les coupe-bordures, les souffleurs de feuilles, les tronçonneuses, les taille-haies, les broyeurs de végétaux et tout autre matériel bruyant notamment de bricolage (scie, ponceuse, perceuse...). Les émissions sonores trop puissantes dans des créneaux horaires non autorisés peuvent faire l'objet de sanctions allant de la suspension des travaux.



LES JOURS OUVRABLES :
de 8h30 à 12h et de 14h à 19h.

LES SAMEDIS :
de 9h à 12h et de 15h à 19h.

LES DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS :
de 10h à 12h.

CITY STADE

**MERCI DE RESPECTER
CE NOUVEAU LIEU DE VIE !**

Ne pas jeter vos déchets qui polluent ce site (boîtes à pizza, canettes, etc...).

LA PROMENADE D'UN MESVEROIS



Un habitant de Mesves a pris l'habitude de prendre un sac poubelle lorsqu'il se promène autour de chez lui.

La photo représente tout ce qu'il a pu ramasser en deux heures dans les bois et autour du Mazou !

Il a signalé une vieille gazinière rouillée qu'il a renoncé pour l'instant à remonter du bas du talus.

« Je sais très bien que la mairie ne peut pas grand chose contre ça, sinon, peut-être faire honte à certains de nos concitoyens en publiant ce genre de photo désolante ».

HORAIRES DE LA DÉCHÈTERIE DE SAINT-QUENTIN-SUR-NOHAIN

<u>Lundi</u>	13h30 à 18h30
<u>Mardi</u>	Fermé
<u>Mercredi</u>	9h/12h et 13h30/18h30
<u>Judi</u>	13h30 à 18h30
<u>Vendredi</u>	9h/12h et 13h30/18h30
<u>Samedi</u>	9h/12h et 13h30/18h30

RELEVÉ COMPTEURS D'EAU



A partir du 2 août 2021, Monsieur COQUERY Antoine (société SAS HYDRELEC) relèvera les compteurs d'eau.

HORAIRES : DE 8 H À 17 H 30.

Merci de lui réserver un bon accueil.

CONGÉS D'ÉTÉ DU MOIS D'AOÛT

MAIRIE :

FERMÉE DU 2 AU 6 AOÛT 2021

**OUVERTE DU 9 AU 27 AOÛT 2021
DE 9H À 12H ET DE 14H À 17H**

FERMÉE LES LUNDIS ET VENDREDIS

AGENCE POSTALE :

**OUVERTE TOUS LES JOURS
DE 13H30 À 16H30**

FERMÉE DU 23 AU 27 AOÛT 2021

SITE INTERNET DE LA COMMUNE : BIENTÔT DU NOUVEAU !

En effet, le site existant est devenu au fil du temps inadapté pour vous lecteurs et pour nous administrateurs. C'est pourquoi, nous avons travaillé avec notre prestataire pour disposer d'une version basée sur de nouvelles technologies informatiques.

Dorénavant accessible et adaptable à tout type de support (PC, tablettes, smartphones...), il sera enrichi d'une ergonomie intuitive et de nouvelles rubriques, tel qu'un panneau d'alerte (cas de coupure d'eau par exemple).

Pour vous lecteurs, le basculement sur cette version nouvelle se fera automatiquement dans le courant de l'été.

N'hésitez pas à nous faire des remarques pour l'amélioration de son contenu.

Pour rappel : <http://www.mesves-sur-loire.fr/>

DÉPART DE MADAME BOTON



Après 3 ans de bons et loyaux services au sein de notre mairie, notre secrétaire Myriam BOTON nous quitte pour raison familiale.

Les personnes qui ont travaillé à ses côtés (élus, employés municipaux...) témoignent toute leur sympathie à son égard.

Nous retiendrons ses qualités professionnelles et conserverons le souvenir d'une collaboratrice au « caractère bien façonné », disponible, consciencieuse, attachée à notre commune et à ses habitants.

Nous lui souhaitons bonne chance !!

RADARS PÉDAGOGIQUES



RELEVÉ DU 1^{er} SEMESTRE 2021

Vitesse moyenne : 42 km/h

Vitesse maxi : 114 km/h

Réduction de la moyenne

à l'approche des radars : 4.5 km/h.

Excès de vitesse : 88 %.

REMERCIEMENTS

Tous les attributaires de la prime Covid-19 remercient Monsieur le Maire et la municipalité pour l'aide financière octroyée.

PERDU / TROUVÉ

- 2 paires de lunettes de soleil
 - 1 alliance
 - 1 canne à pêche
- sont à récupérer au secrétariat de la mairie.

BALLE PERDUE - PRUDENCE !

Fin avril, un cycliste venant de Pouilly et entrant dans notre village a été frôlé par une balle de carabine. Amateurs de tir, la plus grande prudence est recommandée !

Le cycliste n'a pas souhaité porter plainte. Pour information, aucune détonation n'ayant été entendue avant l'incident, il doit s'agir d'une arme munie d'un silencieux.

COVID-19

Centre de Vaccination

Depuis le lundi 26 juillet 2021, dès 8h00
Sans rendez-vous

*Sous réserve d'éligibilité à la vaccination
après avis médical sur place
et dans la limite des stocks disponibles.*

Vaccin : Pfizer

**67, rue Waldeck Rousseau
58150 POUILLY-SUR-LOIRE
En face de la Mairie**

FÉLICITATIONS AUX JEUNES DIPLÔMÉS DE LA COMMUNE !

*Ils ont obtenu un DNB, un CAP, un BEP,
un Bac (professionnel, technologique ou général),
ou un diplôme de l'enseignement supérieur.*

*Nous leur souhaitons une belle réussite
dans leurs futures études
ou dans la vie active.*

COMMENT BÉNÉFICIER DE L'OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES ?



Pendant toute absence prolongée de votre domicile, vous pouvez demander à la police ou à la gendarmerie de le surveiller. Des patrouilles sont alors organisées pour passer vers votre domicile. Vous serez prévenu en

cas d'anomalie (effractions, tentatives d'effractions, cambriolages).

Pour bénéficier de ce service, vous devez vous rendre à la brigade de gendarmerie de votre domicile au moins 2 jours avant votre départ.

A savoir : si vous modifiez les dates de vos vacances ou si vous revenez plus tôt que prévu de vos vacances, prévenez le commissariat ou la gendarmerie.



DE POUILLY-SUR-LOIRE Organisation des trajets du CONVI'BUS

Le CONVI'BUS est une offre de transport destinée aux habitants de plus de 60 ans pour des déplacements (rendez-vous médicaux, activités...) au sein de la Communauté de Communes Cœur de Loire. Cette activité est gérée par le Centre Social.

Les horaires sont du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30. Réservation 48h à l'avance.

Adhésion à l'Association Centre Social de Pouilly (11 euros) + Adhésion au CONVI'BUS (60 euros par an payable en trois fois).

**Pour tout renseignement appeler le 03 86 39 14 33
ou centre-social-pouilly@orange.fr**



OUVERTURE DU BAR

**DU LUNDI AU VENDREDI
DE 9H À 14H ET DE 16H À 20H**

LE SAMEDI DE 9H30 À 14H

FERMÉ LES DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS

*Le bar de la mairie adresse à Monsieur le Maire
et à son équipe municipale
ses sincères remerciements
pour l'aide financière octroyée suite à la Covid-19*

Commémoration du 8 mai



Recueillement ce 8 mai pour célébrer la victoire de la Paix sur le nazisme, la fin de la guerre.

En écho dans chaque village, dans chaque ville, a résonné la Marseillaise pour célébrer la fin d'un terrible calvaire dont personne ne mesurait véritablement l'ampleur, mais aussi pour rappeler le combat de notre pays

pour faire porter les valeurs de paix et de démocratie dans le monde et notamment dans des territoires ou celles-ci sont bafouées, où sévissent tortures, meurtres et humiliations, et dans les niches où couvent le terrorisme prêt à attaquer sournoisement les peuples libres.

De l'horreur de la guerre est né aussi un espoir : celui d'un monde de coopération et de paix entre les peuples. La création des Nations Unies et la construction européenne, initiées dans l'élan de la reconstruction morale et politique de l'après-guerre, concrétisent cette promesse.

La paix... à nous de la préserver et de porter haut et fort les valeurs républicaines et démocratiques que nos aînés nous ont léguées.



**LHASSAN et AHMED
vous accueillent**

7jours/7

de 7H à 21H

- 👉 **DÉPÔT DE PAIN**
- 👉 **DÉPÔT DE GAZ**
- 👉 **CHÈQUES RESTAURANT**
- 👉 **PÂTISSERIES ORIENTALES**
- 👉 **COUSCOUS À EMPORTER SUR COMMANDE**

**33, route d'Antibes
58400 MESVES-SUR-LOIRE
03 86 37 94 09
proximesves@gmail.com**

REPORT DU CONCERT D'ÉTÉ

Le concert de VEGA n'a pas pu avoir lieu pour cause d'orage.

Pas de chance !

IL EST REPORTÉ AU SAMEDI 4 SEPTEMBRE.

Nous ne sommes pas superstitieux et vous donnons rendez-vous après les congés d'été pour participer à une belle soirée festive et musicale.



Comme l'an dernier, l'ASCM les Mille Pattes a dû mettre ses activités en sommeil à compter de fin octobre 2020 jusqu'à fin mai 2021.

Cependant les premières mesures de déconfinement nous ont permis de reprendre l'activité « Gymnastique » en extérieur sur le nouveau City stade dès le 1^{er} juin 2021 en accord avec Monsieur le maire de Mesves-sur-Loire et l'ADESS 58 que je remercie, ainsi que les randonnées pédestres à compter du dimanche 6 juin 2021. Ceci pour un mois pour la « gymnastique » tandis que les randonnées ont été prolongées au mois de juillet. Bien sûr, cela s'est fait en strict respect des gestes barrières.

En espérant que le variant dit « Delta » ne vienne à nouveau perturber nos activités qui reprendront pour la saison 2021-2022, à compter du mois de septembre sur la même base que les années précédentes, à savoir :

GYM DOUCE

REPRISE DES COURS :

JEUDI 2 SEPTEMBRE 2021

**les mardis et jeudis
de 17H30 à 18H30**



GYM TONIQUE

REPRISE DES COURS :

JEUDI 2 SEPTEMBRE 2021

**les mardis et jeudis
de 19H00 à 20H00**



RANDONNÉES PÉDESTRES

REPRISE DE LA MARCHÉ :

DIMANCHE 5 SEPTEMBRE 2021

**- 11/12 kms le premier
dimanche de chaque mois
- de 6/7 kms le troisième
dimanche de chaque mois**



SCRABBLE EN DUPLICATE



REPRISE :

MERCREDI 18 AOÛT 2021

SALLE DES FÊTES à 14H30.

**Le calendrier 2021/2022 sera diffusé
début septembre.**

Comme je l'ai déjà indiqué à bon nombre, pour pallier l'inactivité de la gymnastique durant ces longs mois de confinement, la participation sera abaissée en conséquence pour tous les adhérents, adhérents à jour de leur cotisation.

Avant de terminer, je voudrais indiquer à toutes et à tous que si nous voulons que notre association perdure dans le temps, il est impératif que nos effectifs se maintiennent a minima, voire progressent dans tous les secteurs d'activité. J'en appelle donc à la bonne volonté de chacune et chacun d'entre vous d'intégrer ou de promouvoir partout nos activités pour qu'elles puissent continuer d'exister dans leur forme actuelle.

***Aussi, je souhaite
à tous les Mesverois
et les Mesverois un très bel été.
Prenez soin de vous,
continuez à respecter
les protocoles sanitaires
(masques, distanciation, etc...).***

***Envie de bouger
Envie de vous détendre
Envie de renouer avec
l'exercice physique***

**VENEZ NOUS REJOINDRE,
VOUS SEREZ LES BIENVENUS,
L'ASSOCIATION A BESOIN DE VOUS.**

*Le président de l'ASCM
Gérard Magré*

MESVES-SUR-LOIRE :

MESVES PÉTANQUE SE FAIT REMARQUER



Pas de titre de champion pour notre jeune club, mais des équipes qui se sont bien battues pour défendre les couleurs « noir et rose ».

QUELQUES RÉSULTATS :

CHAMPIONNAT PROMOTION :

1 équipe qualifiée s'inclinant en 8^{ème} de finale (Bruno Bauwens, Jean-Jacques Goury, Quentin Marquès).

CHAMPIONNAT TRIPLETTE SENIOR :

1 équipe qualifiée qui s'incline en quart de finale composée de la famille Joliveau (Nathan, Yann et Fabrice Joliveau).

TRIPLETTE FÉMININE :

Une équipe qualifiée qui s'incline en quart de finale composée de Colette Goury, Sandra Blanc et Isabelle Joliveau.

DOUBLETTE MIXTE :

Nathan Joliveau et Sandra Blanc se sont qualifiés et inclinés en 8^{ème} de finale.

Nous avons également participé à la Coupe de France, au premier tour Mesves Pétanque est victorieux contre l'équipe de Prémery et s'incline au deuxième tour contre l'équipe d'Imphy.

Félicitations à tous les joueurs et joueuses qui ont participé aux différents championnats pour leur fair-play et leur plaisir de jouer.

Les qualifications du Master de Pétanque se dérouleront le mardi 24 août au Palais Ducal à Nevers. Licence obligatoire.

Nous organiserons un concours au mois d'août ou septembre (date à planifier) pour inaugurer le terrain de pétanque. Les membres du club, le maire ainsi que les membres du conseil municipal et associations de Mesves-sur-Loire seront les bienvenus.

Nous profitons de cet article pour remercier la Municipalité pour l'investissement du terrain de pétanque.

Le bureau Mesves pétanque



VILLAGE SPORTIF

COURSE CYCLISTE

Quel superbe plateau de sportifs à Mesves-sur-Loire avec à l'affiche des champions aux palmarès éloquentes dont un ancien vice-champion du monde.

Malgré les jauges imposées par le coronavirus, la compétition a connu un nombre très important d'inscrits dans toutes les catégories.

Merci aux bénévoles "signaleurs de course" qui ont contribué à la réussite de l'épreuve.

**PROCHAIN RENDEZ-VOUS LE 1^{ER} NOVEMBRE
POUR LE CHAMPIONNAT DE CYCLO-CROSS.**



Société de Chasse

« Le Faisan »

La société de chasse tient à remercier les présidents des associations de Mesves invités à l'assemblée générale de la chasse pour leur présence ou leurs excuses.

Cette année
la BROCANTE est prévue
le samedi 21 août 2021

Le REPAS DE CHASSE
aura lieu
le dimanche midi
5 septembre 2021

Loire propre
est programmée
le samedi 11 septembre 2021

Nous vous attendons nombreux à ces manifestations (sous réserve du protocole sanitaire).

Le bureau

Club de l'étang

Le Club propose de reprendre ses activités (jeux) au mois de septembre avec des adhérents vaccinés et le plus grand respect des mesures sanitaires exigées.

LA REPRISE EST PRÉVUE
À LA SALLE DES FÊTES
DE MESVES-SUR-LOIRE
LE MERCREDI 1^{ER} SEPTEMBRE À 14H30

Il a été décidé de ne pas faire payer de cotisation pour l'année 2021 à nos fidèles adhérents, de même l'assurance individuelle de chacun sera prise en charge par le Club.

En attendant l'immense plaisir de se retrouver, soyez prudents, prenez soin de vous pour éviter une 4^{ème} vague.

À TRÈS BIENTÔT
Monique Saubion

Comité des fêtes

Chères Mesveraises, Chers Mesverois,
Les manifestations festives se sont faites rares dernièrement... Chacun de nous le constate et une association sans activité c'est à la fois décevant en termes d'offre de festivités à la population mais aussi de vie associative. L'engagement financier que représente les manifestations proposées par notre Comité face aux incertitudes de calendrier dues à la crise sanitaire nous interdisait tout risque et appelait à la sagesse.

C'est la raison pour laquelle les festivités proposées par le Comité des Fêtes de Mesves-sur-Loire reprendront en 2022 avec, nous l'espérons, beaucoup plus de sérénité. S'il semble que la pandémie recule et que certaines activités reprennent, nous ne sommes pas en mesure d'organiser une assemblée générale ouverte au public, comme il est d'usage.

Malgré cette période troublée et l'activité festive au point mort, je remercie vivement les personnes qui viennent de rejoindre le Comité des Fêtes. La dynamique associative n'est pas morte ! Nous les accueillons avec beaucoup de plaisir dans notre équipe.

Nous vous souhaitons un bel été, ni trop humide ni caniculaire. Profitez bien de notre beau village et au plaisir de vous accueillir à nouveau dans une fête organisée par le Comité des Fêtes de Mesves-sur-Loire.

Pour l'équipe du Comité des Fêtes,
Le Président, Jean-Luc Baquié

Je remercie sincèrement la nouvelle équipe municipale pour les locaux aménagés derrière l'église car ce sont de très beaux locaux et non une cabane comme je l'ai entendu dire. J'en profite aussi pour vous présenter la nouvelle équipe du Comité des fêtes.

Président	BAQUIÉ Jean-Luc
1^{er} Vice-Président	BONNET Gérard
2^e Vice-Président	GUÉDON Olivier
Trésorier	LECOEUVRE Daniel
Trésorier adjoint	CHICON Emmanuel
Secrétaire	BONNET Maria
Secrétaire adjoint	CHARLON Emmanuel
Commissaire aux comptes	POIRIER Pascal
Membres	MARTIGNY Guillaume
	POIRIER Michaël
	SADON Hervé
	ARNOUX Christophe

(Assemblée générale du 2/04/2021)